

RON MCKINNON
 Coquitlam — Port Coquitlam
 British Columbia
TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



RON MCKINNON
 Coquitlam — Port Coquitlam
 Colombie-Britannique
RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

CONSULTATIONS			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
Le 11 octobre 2016	De 19 h à 21 h 30	Collège Douglas, Coquitlam	45 personnes
Forme : <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input type="checkbox"/> Micro ouvert <input type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférencier invité <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)			
SUJETS ABORDÉS			
Modes de scrutin <input checked="" type="checkbox"/> X	Remplacement du mode de scrutin actuel <input checked="" type="checkbox"/> X	Participation électorale <input type="checkbox"/> X	Accessibilité et inclusion <input checked="" type="checkbox"/> X
Vote obligatoire <input checked="" type="checkbox"/> X	Vote en ligne <input checked="" type="checkbox"/> X	Représentation locale <input type="checkbox"/> X	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) X <input type="checkbox"/> Classement par paires

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
 131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
 Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

QUESTIONS DE DISCUSSION

Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats?

Il est bien compris par tous les participants que l'élection de 2015 est la dernière à avoir élu des députés de la Chambre des communes sous le régime du Système majoritaire uninominal à un tour. Les participants reconnaissent généralement que le SMUT ne reflète pas avec exactitude les intentions des électeurs et que les candidats peuvent être élus sans avoir obtenu une majorité des voix.

Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)?

La présentation de la Bibliothèque du Parlement a été largement utilisée et comprenait de l'information sur le Système majoritaire uninominal à un tour, le vote alternatif, la liste, la représentation proportionnelle, le vote unique transférable et le scrutin proportionnel mixte. Aux fins de cette consultation, une diapositive a été ajoutée pour présenter le classement des paires et pour en traiter. Après la présentation et certaines discussions, les participants se sont divisés en 6 groupes de discussion pour parler des divers systèmes électoraux, du vote en ligne ainsi que du vote obligatoire.

Bien que les participants aient des opinions diversifiées, on a demandé aux groupes de discussion de dégager un consensus sur les systèmes électoraux en se fondant sur des discussions éclairées. Chaque groupe de discussion devait nommer un secrétaire qui agirait comme porte-parole du groupe pour faire rapport à tous les participants à la fin de la séance en petits groupes.

Les participants étaient généralement d'accord pour dire que l'on devrait utiliser une certaine forme de représentation proportionnelle mixte pour attribuer des sièges à la Chambre des communes à la prochaine élection générale. Une grande partie du dialogue était également axée sur la façon dont le Système majoritaire uninominal à un tour serait remplacé dans le cas des membres non élus selon le mode proportionnel. Les participants ont ajouté qu'une certaine forme de classement devrait être effectuée, qu'il s'agisse de classement par paires ou d'un autre régime de classement des préférences en matière de vote.

Pour l'essentiel, les discussions ont porté sur le mode d'utilisation de la représentation proportionnelle et en ce qui concerne une circonscription urbaine, certains ont dit vouloir s'assurer que les Canadiens des régions rurales du nord et les régions peu peuplées étaient adéquatement représentées sous le régime de la représentation proportionnelle. Les participants reconnaissent généralement que si la représentation proportionnelle est utilisée, il faudra bien prendre soin de veiller à ce que les intérêts urbains ne nuisent pas aux intérêts ruraux et du nord.

Pour appuyer davantage une certaine forme de représentation proportionnelle, un groupe a fait valoir que bon nombre des pays de l'OCDE avaient adopté un certain type de représentation proportionnelle. Ce groupe a ajouté que sous ce régime, des représentants élus travailleraient mieux ensemble pour le plus grand bien commun des personnes qu'ils représentent en tant qu'élus.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs?

Des participants ont indiqué que les voix devraient faire l'objet d'incitatifs à certains égards. Ils ont ajouté que le vote devrait présenter de l'attrait pour les jeunes Canadiens. Certaines discussions étaient axées sur les jeunes et sur leur impression que leurs intérêts ne sont pas représentés au sein du gouvernement.

Pour inciter à voter, certains ont affirmé que l'ancien régime de financement électoral de 1 \$ par vote fonctionnait peut-être parce qu'on accordait une certaine valeur au vote. On croyait que sous ce régime, un vote n'était pas nécessairement perçu comme gaspillé, car même si le candidat privilégié n'était pas le gagnant, le parti politique réalisait un certain gain financier.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.)

Cinq des six groupes de discussion ont indiqué que leur groupe ne favorisait pas le vote obligatoire. On estimait que le vote obligatoire constituait une méthode dure et autoritaire, notamment si les bureaux de scrutin traditionnels ne sont pas renforcés par le vote en ligne. De nombreux participants ont mentionné que même en l'absence de vote obligatoire, les bulletins de vote devraient offrir une possibilité d'annulation facile.

Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.)

Somme toute, les groupes de discussion ont manifesté de l'intérêt envers le vote en ligne. Ils ont affirmé que cette méthode est commode et intéressante pour les jeunes. Même si le vote en ligne se révèle attrayant en surface, il est généralement admis qu'il présente plusieurs problèmes de sécurité, que les systèmes peuvent être vulnérables au piratage, mais surtout qu'un électeur est susceptible de se faire contraindre ou influencer à ne pas voter selon ses intentions véritables.

D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.)

Cinq des six groupes de discussion ont déclaré qu'aucun référendum n'est nécessaire pour modifier le système électoral actuel.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS

Il convient de remercier de façon particulière M. Mark Pickup, professeur agrégé de sciences politiques à l'Université Simon Fraser, d'avoir accepté de participer à cette consultation publique à titre de spécialiste des systèmes électoraux. La contribution de M. Pickup s'est révélée très précieuse pour orienter la discussion et contribuer à rectifier certains malentendus relativement à divers systèmes électoraux, tant sur le plan théorique que pour ceux qui sont utilisés dans d'autres pays.

La réforme électorale à Coquitlam – Port Coquitlam suscite beaucoup d'intérêt et de nombreux participants engagés se sont présentés. J'ai beaucoup annoncé cet événement, notamment en faisant parvenir plusieurs centaines de courriels directs aux électeurs qui se sont dits intéressés à la réforme électorale depuis l'élection d'octobre 2015, dans un article paru dans le Tri City News, ainsi que dans une publicité d'un quart de page visant à annoncer la consultation publique. Je voulais par ailleurs m'assurer que toutes les personnes désireuses de s'exprimer au sujet de la réforme électorale aient la possibilité de le faire.

Après la présentation sur divers systèmes électoraux et sur le vote obligatoire et en ligne, les participants se sont divisés en 6 groupes de discussion et ont été chargés de dégager un consensus au sein du groupe sur le système électoral qu'ils privilégient et sur le vote obligatoire et en ligne. Tous les groupes devaient présenter leurs conclusions à l'ensemble des participants.

Tous les groupes de discussion ont communiqué des réflexions très utiles sur la façon de s'écarter du Système majoritaire uninominal à un tour.

Il se dégageait surtout un important consensus selon lequel tout système mis en place doit être facilement compréhensible, car certains systèmes comme le vote alternatif et le vote unique transférable sont complexes et comportent de nombreux éléments. Plusieurs participants ont également mentionné que le bulletin de vote doit être simple et explicite.

Tandis que la plupart des participants favorisaient une certaine forme de représentation proportionnelle mixte, la très grande majorité d'entre eux convenaient qu'il est nécessaire de recueillir l'intention des électeurs au moyen d'un certain type de processus de classement. Je crois que c'est ici qu'intervient utilement le scrutin avec classement des paires.

J'ai entendu de la bouche de nombreux participants qu'ils ont la plus grande confiance dans le Comité spécial sur la réforme électorale, notamment en sa capacité de formuler une recommandation éclairée au gouvernement dans son rapport final, essentiellement en raison de sa structure. Mes électeurs tiennent en haute estime le comité et les membres du comité surtout en raison de sa structure et de sa constitution ouverte à tous les partis.

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Enfin, les participants à la consultation publique souhaitent que soit mis en place un système électoral qui soit juste et équilibré et qui contribue au bien commun de l'ensemble des Canadiens, peu importe l'appartenance politique.

**Présentation du rapport au Comité spécial de la réforme
électorale (ERRE)**

Date : 13 octobre 2016

Signature du(de la) député(e)

(Signature)

Ron McKinnon, député

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016